

RESEAUX, SERVICES ET MOBILITE-TRANSPORTS - ESPACE PUBLIC ET VOIRIE -

PLAN DE RELANCE - AMENAGEMENTS REVERSIBLES EN FAVEUR DES MODES DOUX - DISPOSITIF DEPLOYE PAR LA MEL EN VUE DE PERENNISER LES AMENAGEMENTS REALISES - VOLONTE DE LA MEL DE SOLLICITER LE SOUTIEN FINANCIER DE L'ETAT DANS LE CADRE DU FONDS MOBILITES ACTIVES - AMENAGEMENTS CYCLABLES - SECOND APPEL A PROJETS 2020

I. Rappel du contexte

Dans le contexte de la sortie du confinement, la Métropole Européenne de Lille a souhaité encourager la pratique du vélo par les métropolitains dans leurs déplacements quotidiens. A cet effet, un programme ambitieux de réalisation d'aménagements cyclables réversibles est mis en œuvre depuis le début du mois de Mai, en lien avec les communes concernées.

Cette politique fait écho aux mesures prise au niveau national pour faciliter la pratique du vélo, avec notamment le lancement d'un plan de 20 millions d'euros par le ministère de la Transition écologique et solidaire pour prendre en charge des réparations, des places de stationnement temporaires et des formations.

II. Objet de la délibération

Ainsi, en préparation de la sortie de la période de confinement, plusieurs aménagements en faveur des deux roues ont pu être réalisés à partir du lundi 4 mai, permettant de mettre en service dès le 7 mai en fin de journée près de 10km de nouveaux aménagements cyclables.

Cette politique de déploiement d'aménagements cyclables réversibles s'est poursuivie, pour atteindre au 15 juillet un linéaire total d'aménagements cyclables réalisés de près de 30 kilomètres.

commune		Longueur tronçon
LAMBERSART	Boulevard de l'Alliance Nord-Ouest	0,7 km
LAMBERSART	Avenue de l'Hippodrome	1,0 km
LILLE	Boulevard Victor Hugo (de la porte des Postes à la rue Solférino)	2,8 km
LILLE	Rue du Molinel (de la rue de Tournai à la rue d'Amiens)	0,5 km

Séance du mardi 21 juillet 2020

Délibération DU CONSEIL

LILLE	Pont de Jouhaux (de l'avenue du Colysée jusqu'à fin ouvrage Jouhaux)	1,0 km
LILLE	Pont de Dunkerque (sur ouvrage - entre Bois Blancs et Bd Lorraine)	0,3 km
LILLE	Rue des Déportés-rue Lefebvre-rue du Réduit (de la rue Dubuisson à la Porte de Paris)	1,0 km
LILLE	Rue Gustave Delory (de la rue de Tournai à la rue Pierre Mauroy)	1,0 km
LILLE	Pont de Flandres - Porte de Valenciennes (Bd Dubuisson - Av Hoover - Bd Painlevé)	3,1 km
LILLE	Rue de la Bassée (de la rue Jean Levasseur à la rue Bonte Pollet)	1,2 km
LOMME	Quai Hegel	0,5 km
ROUBAIX	Avenue Motte-avenue Salengro	3,6 km
ROUBAIX	Boulevard Leclerc-boulevard Gambetta	1,2 km
ROUBAIX	Avenue Gustave Delory	3,4 km
ROUBAIX	Avenue JB Lebas	1,6 km
SAINT ANDRE	Rue de Lille	0,5 km
VILLENEUVE d'ASCQ	Avenue du Pont de Bois (entre le giratoire rue de la Chesnaie et Bd de l'Ouest)	1,6 km

D'autres aménagements sont d'ores et déjà programmés pour une réalisation dans le courant de l'été, notamment sur les communes de Croix, Hellemmes, Hem, Lezennes, Lille, Roubaix, Villeneuve d'Ascq, etc.

Ces aménagements ont été réalisés avec des moyens d'interventions légers, essentiellement des dispositifs de signalisation horizontale ou verticale, avec dans certains cas une modification de la signalisation tricolore. Il s'agit bien de ce fait d'aménagements réversibles, qui peuvent être ajustés aisément dans les semaines qui suivent leur mise en œuvre.

A noter que certaines communes ont souhaité réaliser des actions d'incitation à un meilleur partage de la rue entre les usagers, en parallèle de ces dispositifs mis en

Séance du mardi 21 juillet 2020

Délibération DU CONSEIL

place par la MEL : des panneaux d'informations ou marquages au sol spécifiques ont ainsi été ponctuellement mis en place.

En parallèle de la réalisation de ces aménagements réversibles, il est indispensable de définir le dispositif d'évaluation qui permettra de statuer quant au devenir des aménagements réalisés. Ce dispositif repose sur :

L'installation de compteurs permettant d'évaluer le nombre de cyclistes empruntant les aménagements réalisés ;

Une veille renforcée de la part des services de la MEL quant aux éventuels dysfonctionnements identifiés par les services des villes ou l'association droit au vélo ;

Une veille également quant à la fiabilité des temps de parcours des bus, que ce soit dans les couloirs bus+vélo réalisés, ou sur les itinéraires empruntant des rues qui ont fait l'objet d'aménagements cyclables réversibles ;

Une campagne de diagnostic in-situ, prévue en septembre-octobre, en partenariat entre les services de la MEL, les services des villes concernées et l'ADAV.

Les premiers résultats de cette évaluation montrent le réel succès des aménagements réalisés : la fréquentation par les cyclistes montre une augmentation relativement forte par rapport aux années précédentes à la même période, et les retours formulés par les usagers sont très favorables quant au confort des aménagements réalisés. A noter quelques carrefours ou points particuliers sur lesquels un ajustement ponctuel de l'aménagement a dû être réalisé, sans toutefois remettre en cause la continuité de l'aménagement.

Ces premiers résultats mériteront toutefois d'être confortés par des données chiffrées tenant compte de la fréquentation plus forte des aménagements en septembre-octobre, et par les échanges à venir entre les services de la MEL et ceux des communes.

Fort de ces premiers constats, on peut d'ores et déjà pressentir une évaluation positive des aménagements réversibles réalisés, qui se traduira dans la plupart des cas par la volonté conjointe de la MEL et des communes concernées de voir ces aménagements pérennisés : réalisation d'une signalisation définitive, travaux de voirie permettant de conforter le dispositif, etc.

Par conséquent, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) De poursuivre la mise en œuvre des aménagements cyclables réversibles, en lien avec les communes concernées ;
- 2) D'évaluer les aménagements réalisés, selon le dispositif détaillé ci-dessus, et de pérenniser tous les aménagements dont l'évaluation aura été favorable ;

Séance du mardi 21 juillet 2020

Délibération DU CONSEIL

- 3) De solliciter le soutien financier de l'Etat dans le cadre du Fonds mobilités actives - aménagements cyclables - second Appel à Projets 2020, en vue de réaliser les travaux nécessaires à la pérennisation de ces aménagements.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Acte certifié exécutoire au 24/07/2020